

FAC. 29774

QUESTION.

C-10
FRE
1770

*Faut-il des ASSIGNATS-MONNOIE ou
des QUITTANCES DE FINANCE pour
la liquidation de la Dette pu-
blique?*

Par M. DELANDINE, Député de Forez.

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

1790.

THE NEWBERRY
LIBRARY

Q U E R I E S

Proposuit hunc librum, et in
hoc Opusculo, et in
in Editione h. d. h. d. h. d.
liber.

IN ANTIQVITATE
IN ANTIQVITATE
IN ANTIQVITATE

A. P. A. R. I. S.

DR. IMPRIMERIE NATIONALE

1796

QUESTION.

*Faut-il des ASSIGNATS-MONNOIE ou des
QUITTANCES DE FINANCES pour la
liquidation de la Dette publique ?*

Par M. DELANDINE, Député de Forez.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

MESSIEURS,

LE problème présenté à la discussion de cette Assemblée, ce problème important sur la liquidation de la dette publique, peut changer dans ses effets la face du Royaume & les destinées de la France. Doit-on rembourser les Créanciers de l'Etat par une émission considérable d'Assignats, ayant, comme monnaie, un cours forcé ? Doit-on, au contraire, se garantir d'une ressource si violente, & lui en substituer une plus modérée, en créant des quittances de Finance ? L'une & l'autre Opinion a ses partisans ; l'une & l'autre trouve des adversaires. C'est dans vos mains que la balance politique sur

cette question conserve encore son équilibre : mon sentiment ne peut y être d'un grand poids ; mais je viens y déposer mon foible grain , comme un tribut que jè vous dois , comme un tribut de mon desir d'éviter tout choc trop violent dans les rouages du Gouvernement , & de mon amour sincère pour la paix & la vérité.

Deux milliards d'Assignats - monnoie jetés en ce moment au milieu de toutes les classes de l'Etat , m'ont paru le plus grand des maux ; je viens donc en combattre l'émission.

Deux milliards de papiers-nationaux , ou quittances de finance , distribués aux seuls Créanciers de l'Etat , me paroissent satisfaire à-la-fois la justice & l'intérêt public ; je viens donc en soutenir les avantages.

Loin de détruire un système pour ne le remplacer par aucun autre , j'ai examiné successivement les deux propositions du Comité ; j'ai fait mon choix entr'elles , & c'est ce choix qu'il est de mon devoir de vous déclarer.

L'Etat va se trouver grévé d'une dette exigible montant à 19 cents millions : il faut la liquider ; il faut la folder.

Sera-ce au moyen d'une création de deux milliards d'assignats , représentant , dans leur valeur particulière , depuis une somme considérable jusqu'à la plus modique ? Considérons dès-lors quel effet leur cours va produire , & dans le moment actuel , & dans le temps qui doit le suivre. Embrassons , pour un instant , par la pensée , ce qui doit être , ce qui sera ; osons enfin déchirer le

masque trompeur du présent , pour découvrir les horribles traits que l'avenir peut nous présenter.

En éloignant les froids calculs de l'agiorage , & tout raisonnement subtil de la banque , il faut en revenir aux idées simples , qui sont les idées vraies. Pourquoi les peuples se sont-ils accordés à donner une valeur représentative aux métaux ? Quelle est cette convention tacite , mais générale , qui les rend les signes réels des denrées , des marchandises , les moyens certains & invariables de se procurer le nécessaire , l'aisance & les plaisirs ; de favoriser toutes les productions de la nature , comme toutes les jouissances des arts ; de s'approprier , enfin , tout ce qui est grand , tout ce qui est beau , tout ce qui est utile ? Pourquoi , au lieu de ces signes métalliques , le papier plus léger , plus commode à transporter , plus expéditif pour les échanges , n'a-t-il pas été universellement préféré ? Quelle puissante raison , enfin , a donc assis inébranlablement l'empire de l'or & de l'argent , & a fait successivement disparaître , comme usurpatrices , comme indignes de crédit & de confiance , ces monnoies de cuir , de vélin , de papier , qui , dans des époques désastreuses , en ont éphémèrement tenu lieu ? Cette préférence s'est établie sur deux bases qu'il est très - important de ne pas perdre de vue ; 1°. la rareté des métaux , & l'abondance des autres matières qu'on auroit voulu leur substituer ; 2°. le travail considérable que les premiers exigent , pour se transformer en monnois. Depuis l'instant où l'esclave descend dans les mines du Nouveau-Monde , où il fonde d'horribles abymes pour en retirer le mobile de toutes les entreprises , de toutes

les espérances humaines , jusqu'à celui où le métal , devenu monnoie , peut les réaliser , que d'efforts , que de peines , que de dangers ! C'est en considérant un écu de six livres que le Législateur doit se dire : Cet objet , dans un petit espace , renferme réellement la valeur de six journées d'hommes ; il a fallu réellement six journées de son travail constant , pour en faire ce signe utile : on peut donc en payer aussi le labeur de six journées ; car celui qui le recevra , aura échangé son travail de la semaine contre la représentation réelle , intrinsèque & non fictive , d'une semaine de travaux. Si la vraie richesse repose uniquement sur le bras de l'homme , si elle est le produit seul de l'emploi de son temps , c'est un véritable trésor que celui qui a concentré le produit de beaucoup de travaux , dans un signe dont la peine & le salaire de la fabrication égalent la peine & le salaire que l'on veut payer. Quelle autre monnoie offre la même rareté dans sa matière , la même valeur dans sa fabrication , & par conséquent la même valeur dans son échange ? La confiance générale accordée aux métaux n'est donc pas illusoire & vaine ? Elle doit donc l'être pour tout autre signe.

D'après cette réflexion dont vos lumières , Messieurs , feront dériver toutes les conséquences , j'en reviens directement à la question , c'est-à-dire , à l'influence que cet autre signe , ces assignats doivent avoir sur le moment présent.

Des créanciers qui ont contracté avec l'Etat , s'en emparent , mais pour les verser à leur tour sur leurs créanciers.

Les premiers, redoutant à-la-fois & d'éprouver une baisse sur le numéraire fictif, dont l'abondance doit avilir la valeur, & de l'employer à des acquisitions qui leur paroîtront d'autant plus onéreuses qu'elles seront urgentes, & portées par la concurrence de la crainte au-delà de leur prix, chercheront une issue pour se débarrasser des assignats, sans acquérir; & ils la trouveront aisément cette fatale issue, puisque l'assignat aura un cours forcé & sera monnaie.

Toute dette particulière sera payée en assignats; tout débiteur se liquidera; tout créancier de bonne foi se verra rembourser en papier le produit de l'économie de ses pères, & des travaux de sa vie. Ainsi, ces papiers viendront refluer sur les véritables familles de l'Etat, sur les propriétaires. Ceux-ci, déjà surchargés de terres & d'impôts, perdant néanmoins le revenu en argent, qui seul leur permettoit de fertiliser les unes & de payer les autres, se verront encore contraints d'ajouter des domaines à leurs domaines, & des champs infertiles à des champs ingrats. Dans la terreur de perdre, ils accroîtront leurs propriétés en voyant s'évanouir les seuls moyens de les faire valoir. Pauvres, au milieu des biens, ils auront des terres, & point de bras. Ils récolteront peu, & l'Etat leur demandera beaucoup. Mais s'ils sont ruinés, c'est l'Etat qui supportera leurs pertes; il n'est riche que de la richesse publique; il n'est florissant que par la juste division des héritages, les succès de l'agriculture, une imposition facile à retirer; en un mot, par les bienfaits de sa propre administration.

Quel bouleversement dans les fortunes! Que d'échanges,

que d'actes, que de procès, que de troubles ! Au milieu de tous les Citoyens en agitation, se flatte-t-on que la France reste tranquille ? Les convulsions des individus assureront-elles le repos public ? A peine fortis d'une crise heureuse, & seulement obscurcie par quelques défastres particuliers, voulons-nous l'échanger contre une crise terrible & funeste, foiblement adoucie par les avantages que sauront bien en retirer quelques individus isolés. Là, ce fut une vaste mer où le calme a reposé sur l'ondulation légère & la mutinerie de quelques flots ; ici, ce sera une tempête générale produite par le gonflement de toutes les vagues, leur choc effrayant & continuel, le chaos de leurs mouvemens tumultueux, & dont le bruit sinistre s'augmentera encore par les cris des oiseaux de proie, se réjouissant toujours au milieu des orages & des ténèbres de l'horison.

Tel sera, je le redoute, le moment présent : l'avenir, du moins, nous offrira-t-il quelque espoir plus consolateur ? Non, Messieurs, & voici mes preuves. L'émission des papiers pour deux milliards, double le numéraire du Royaume, & dès-lors les denrées doublent de prix. Il est, vous ne l'ignorez pas, une proportion invincible qui tend sans cesse à mettre un parfait niveau entre la rareté ou l'abondance des espèces, & la cherté ou la diminution du prix des fruits de la terre. Pour toutes les Nations, cette proportion est successive & graduelle ; pour nous, elle s'établirait par secousse, & presque tout-à-coup. D'un autre côté, le salaire de l'ouvrier & de l'artisan doit se combiner, soit avec la circulation plus ou moins facile de l'argent, soit avec l'abondance plus ou
moins

moins grande des denrées : pour nous , l'avarice de celui qui occupe , viendra lutter contre la demande de celui qui est occupé ; l'un voudra assujétir l'autre par le besoin , au taux qu'il voudra fixer ; celui-ci , combattra par l'inertie , par le tableau de ses souffrances , & peut-être par cet effrayant remède aux maux extrêmes , l'insurrection. Pour nous , cette gradation que le temps amène insensiblement entre les richesses publiques & les travaux particuliers , ne pourra plus exister ; tout échelon sera rompu.

Si les denrées enchérissent , si leur prix accroît indifféremment celui des salaires , alors nos manufactures périssent ; l'État est ruiné. C'est la modicité de la valeur des comestibles , qui permet au fabricant de travailler pour une rétribution modique. L'objet fabriqué passe dès-lors à bon compte dans les magasins du manufacturier. Aussitôt , ce dernier éteint toute concurrence avec l'Étranger. La perfection de sa main-d'œuvre , le fini de l'ouvrage & son prix avantageux lui font accorder la préférence dans tous les marchés : dès-lors , les commissions affluent ; le numéraire des États voisins s'en échappe pour se répandre au milieu de nous ; les mers se couvrent des navires de notre négoce ; les foires s'embellissent par le luxe de nos productions ; nos ateliers se peuplent d'ouvriers ; la mendicité cesse ; l'indigence fuit , & le commerce national s'élève , s'accroît & propage sa splendeur. Alors , mais seulement alors , cette branche de la prospérité publique se couvre de fruits pour celui qui la cultive , & de fleurs pour les jouissances des autres peuples , & l'avantage de l'univers.

Question sur les Assignats. M. Delandine. A 5

Mais le commerce national, qui n'est que le produit d'un échange mutuel que fait la France avec les Nations voisines, ne peut exister sans le numéraire réel. Nul autre n'en peut tenir lieu. Sans ce numéraire, le commerce, loin de nous être utile, va nous appauvrir; & l'Etat verra se convertir en poison funeste, cet aliment qui lui est cependant si nécessaire. Des assignats naîtront la perte du crédit, de nos ateliers, de notre population, de notre marine marchande, & tous les maux que doit entraîner la privation d'objets de luxe, dont l'usage est devenu inhérent à notre bonheur. Il ne faut pas réfléchir long-temps pour reconnoître que nous ne recueillons point au milieu de nous les deux matières premières de notre principal négoce : la laine & la soie. L'une nous est fournie, en grande partie, par les Etats septentrionaux; l'autre, par les régions du midi. Nos plus beaux draps, nos plus riches étoffes, ont reçu de nos mains le mérite de leur fabrication; mais ce sont nos voisins qui nous ont fourni ce qui les compose.

Pour me borner à un seul exemple, chaque année les manufactures de Lyon retirent, pour plusieurs millions, les soies fines & l'organfin du Piémont, du royaume de Naples & des contrées de l'Italie. Ces soies sont achetées avec de l'argent, ou en échange de marchandises qui le représentent. Ces soies, pour obtenir les diverses nuances & les couleurs du goût, ont besoin de drogues & de bois de teinture que l'Inde & l'Amérique nous cèdent par les mains de laborieux navigateurs, dont la plupart sont encore étrangers; & de toutes parts alors l'argent sort de nos comptoirs pour aller alimenter les leurs. Sitôt que l'empierre

des soies est faite , que l'art les a préparées , c'est l'instant où l'industrie nationale s'en empare , pour rendre à son tour tributaires les autres Nations. Les mains de l'artisan sont guidées , & tracent ces desseins rians & voluptueux qui assurent à nos fabriques le tribut du luxe & de la vanité européenne. Les commissions s'expédient ; l'Espagnol envoie en retour ses piastres , & le Russe ses roubles : le change s'en effectue ; mais ces Nations vont bientôt trouver le moyen de le rendre avantageux. C'est du papier qu'elles achèteront ; c'est avec des assignats qu'elles satisferont à leurs créances : plus de retour en numéraire : par-tout un discrédit sur le papier de nos principales villes de commerce ; un échange onéreux les flétrit : dès-lors , tandis qu'un fleuve d'or sortant de nos frontières , s'étend chaque jour sur des plaines étrangères qu'il fertilise , une aridité dévorante , de vains papiers , de stériles assignats , tarissent les sources de la prospérité publique ; dès-lors , l'argent disparaîtra entièrement. Sa rareté en accroîtra la rareté , comme la terreur double le péril & multiplie les fantômes.

Plus d'échange , plus d'arts , plus de commerce. Nos richesses réelles au loin ; des richesses imaginaires dans nos foyers. Plus d'or , mais du papier ; des biens à vendre , & tant d'incultes ; mille domaines , & pas un écu pour les faire cultiver ; l'Etat gonflé sur-le-champ d'un embonpoint funeste , mais qui disparaît pour montrer l'horrible maigreur & son entière dissolution. Tel peut être le fruit d'un remède extrême , créant , pour un instant , une espérance mensongère & un réveil trompeur , que doit suivre un inévitable & mortel engourdissement.

Ainsi , l'opium émeut d'abord , enivre ensuite , éteint peu-à-peu la vie , & produit enfin d'horribles convulsions & l'affreux repos du néant.

Non , ce n'est point une fiction désordonnée que celle qui nous fait présager qu'en augmentant les causes du mal, on ne peut le faire cesser. Mais , nous a-t-on dit, la création de 400 millions d'assignats a été très-utile à la province , puisque celle-ci a retiré de la capitale cent millions qu'elle devoit , & qu'il auroit été impossible de payer par le resserrement du numéraire. Ce n'est point tant à la province qu'aux banquiers , qu'aux *faiseurs* d'affaires que cette émission a été utile. Eux seuls sont parvenus à se libérer , en rejetant le *déficit* des papiers sur leurs créanciers. Eux seuls , après avoir reçu des espèces monnoyées ou des marchandises , les ont acquittées avec un prix d'opinion. Je ne fais pourquoi on se refuseroit à proposer , au lieu du bonheur fantastique de posséder tant de papiers pour moyens d'échange , ce problème arithmétique plus simple , & dont la solution pourroit être bien plus utile. Si l'émission de 400 millions d'assignats a augmenté la valeur de l'argent , si les premiers éprouvent une perte de 5 à 6 pour 100 , quelle sera la valeur de l'argent , & le taux de la perte sur le papier , lorsqu'il y en aura en circulation cinq fois davantage ? Certes , ce sera vraiment , comme on vous l'a dit dans un autre sens , *une décision bien hardie que celle qui nous sortant de l'état où nous nous trouvons* , feroit prendre 40 pour 100 aux capitalistes , aux commerçans & aux propriétaires ! Je fais qu'avant l'émission des assignats , les billets , depuis l'embaras de la Caisse d'Escompte , éprouvoient déjà une perte considérable ,
 puisqu'on

puifqu'on ne pouvoit les changer à simple présentation contre de l'argent ; mais, je le demande, ces assignats fi prospères qui ont remplacé les billets, ont-ils diminué cette perte, ont-ils changé cette pénurie d'espèces, ce discrédit de tout papier forcé, cette augmentation du prix dans les ventes, parce que le vendeur calcule toujours la perte du change & le *déficit* réel du paiement. Lorsqu'il y aura pour deux milliards de plus d'assignats circulans, je le demande, trouvera-t-on un change plus facile, & la confiance, le crédit, descendront ils sur nous par une miraculeuse & subite inspiration ? Je consulte, pour répondre, & les terreurs des provinces, & les caiffes d'échanges d'assignats contre le numéraire, que le patriotisme a été forcé d'y établir ; & cet effroi public & général de ne voir entre ses mains, pour gage de sa vie, de sa subsistance, de sa propriété, que du papier. Voyez les Provinces & Paris en regorger : voyez tous les impôts payés en cette monnoie, & le Gouvernement haletant de besoin avec cette chimérique richesse. Tous les marchés seront faits à perte, toutes les opérations coûteuses & pénibles. Il faudra qu'il subisse la loi d'un échange énorme, pour fournir la solde des troupes de terre & de mer. Il faudra qu'il arrête l'émigration des ouvriers, qu'il modère en plusieurs lieux la cherté des denrées, qu'il adoucisse les peines, qu'il console des sacrifices, & qu'il calme le désespoir.

Il faut s'arrêter ; car vos lumières, Messieurs, devant ce que j'aurois à ajouter, ce que d'autres opinans présenteront, sans doute, sur cette matière ; mais en me résumant, je dis qu'en créant pour une somme exorbitante d'assignats, c'est avilir notre numéraire &

diminuer notre véritable richesse ; je dis que jamais le papier ne peut représenter l'or, & soutenir sa concurrence ; je dis que celui que vous croirez attacher à l'acquisition des Biens Nationaux, n'acquerra point, & qu'il fera passer à ses légitimes créanciers le produit de votre émission ; je dis que ces créanciers, propriétaires économes, véritables soutiens de l'Etat, supporteront presque seuls le fardeau de l'emploi des papiers, & que ceux-ci, comme une lèpre politique, viendront frapper leurs cœurs d'accablement & leurs champs de stérilité. J'ai pensé qu'un mouvement aussi rapide, aussi général, s'unissant aux étincelles d'insubordination particulière, pourroit malheureusement alumer un incendie dévorant & funeste que la prévoyance législative doit prévenir. J'ai pensé que l'accroissement du numéraire augmentant le prix des denrées, le riche ne deviendra pas plus opulent, tandis que le Peuple deviendra plus malheureux. J'ai pensé qu'à la cherté des denrées tenoit celle des marchandises, & que le Commerce, cette grande ressource des Etats modernes, s'anéantit pour nous, si l'ouvrier ne peut, à bon compte, vivre & travailler. Je dis enfin que chaque Nation voisine s'armant d'un syphon funeste, épuisera notre or, fouillera dans le sein du corps politique, le desséchera, & en produira l'anéantissement. C'est au nom de la Patrie, qu'on vous a demandé, Messieurs, pour deux milliards d'assignats ; c'est en son nom encore que je vous demande de les repousser loin d'elle. Une pareille ressource couvre trop de dangers ; & si ses ennemis avoient pu concevoir un vœu contre sa liberté & sa future splendeur, c'est peut-être celui-ci qu'ils auroient formé.

Si la première proposition du Comité de Liquidation me paroît inadmissible, il n'en est pas de même de la seconde. Les quittances de finance en effet présentent un moyen plus doux, & par conséquent préférable. L'Etat est débiteur de dix-neuf cents millions de créances échues ou qui vont être exigibles. Il doit d'abord à ses créanciers une prompte liquidation de leurs prêts, de leurs avances ; & aussitôt une reconnaissance légale de leur valeur. L'Etat ressemble, en ce moment, à un nombre infini de ses Citoyens qui, quoique riches en propriétés foncières, manquent de numéraire, & qui, sans rien faire perdre à leurs créanciers, leur offrent des champs pour se libérer, ou s'engagent à leur déléguer le produit certain de leur vente.

Celui qui présente plus de ressources que de dettes, plus de biens territoriaux que de charges à acquitter, est dans une position gênée, mais non périlleuse. Le créancier-hypothécaire n'a pas droit de se plaindre, lorsqu'en lui conservant ses droits, on lui donne le choix, ou de l'acquisition du fonds, dont une partie de la propriété lui a déjà été aliénée par son hypothèque, ou de la délégation du prix qui va se trouver entre les mains de l'acquéreur.

Cette opération est celle que doivent produire les quittances d'Etat, les reconnaissances liquidées de la dette publique. Chaque porteur de ces quittances devient dès lors un créancier-hypothécaire des biens mis en vente par la Nation. Dans le court intervalle & de la liquidation & de la vente, un intérêt attaché à ces quittances témoigneroit le respect du Corps Législatif pour les revenus de la propriété. Mon desir seroit que cet intérêt fût de

trois pour cent, & à-peu-près égal au produit des terres. Il ne seroit point assez modique pour priver de secours ceux qui, ayant toute leur fortune dans les créances du Gouvernement, ne trouveroient pas de ressource ailleurs. Il ne seroit point assez considérable pour engager le créancier à préférer son titre à l'acquisition des propriétés nationales.

Tout paroît plus juste alors, & tout devient plus aisé; car le crédit des Etats se fonde sur la facilité de ses opérations, & la justice de ceux qui ordonnent, console ceux qui sont soumis, & assure leur obéissance.

Plus d'inquiétudes dans toutes les classes; & les nuages nébuleux abandonnent notre atmosphère. Les quittances de finance n'étant plus un papier-monnoie, mais devenant réellement une obligation foncière, & par conséquent le vrai papier territorial, ne circulent plus dans les conditions les moins aisées, & n'y emportent point toute espérance. Ces quittances, divisées en coupons de valeur diverse, rendroient tout échange, toute acquisition plus facile; mais s'il étoit possible, ce que je ne puis présumer, que ce papier garanti par le taux modéré de ses intérêts, par une hypothèque spéciale & certaine, par l'honneur de la Nation; si ce papier pouvoit encore éprouver la fluctuation de l'agiotage, pourquoi cette alternative d'accroissement ou de diminution dans sa valeur, ne frapperoit-elle pas plutôt les créanciers de l'Etat que les simples cultivateurs; plutôt ceux qui ont fait avec l'Etat des opérations lucratives, que les Citoyens tranquilles qui n'ont connu du Gouvernement que les charges & les impositions; plutôt enfin ceux qui ont brillé dans le luxe & les profits de la finance, que ceux qui, obscurs, pau-

vres & trop oubliés des Rois, des Grands & des Administrateurs, ont cependant fabriqué ou ces vêtemens fastueux qui les couvrent, ou fait naître les denrées bien-faisantes qui les nourrissent.

Avec un papier-monnoie le Peuple doit en supporter le discrédit ou du moins en partager les dangers ; avec des quittances de finance, les hommes de Cour ; les hommes de banque, les hommes de loi restent attachés au sort de l'Etat. Le titre qu'ils ont en main les avertir sans cesse qu'ils doivent être Citoyens. Ce n'est point au Peuple, ce n'est point au propriétaire qu'il faut apprendre à aimer la Patrie ; tout les y attache, & leurs travaux continus, & leurs jouissances si rares, & leur espoir toujours renaissant. C'est pour les hommes qui ont concentré toutes leurs vues, tout leur bonheur dans un porte-feuille que vous devez créer une Patrie. Il est temps qu'ils connoissent & le desir de la servir généreusement & pour elle-même, & la douceur d'en avoir une.

Forcés par leur propre intérêt, à devenir citoyens, c'est alors que ces nombreux créanciers s'efforceront d'échanger leur papier territorial contre les fonds qu'il représente. « On parle de vendre, a dit mon éloquent confrère M. de Mirabeau, & l'on ne fourniroit au public aucun moyen d'acheter ! Ignoreroit-t-on qu'avec rien on ne fait rien ? » Les quittances de finance sont les moyens justes & modérés d'acheter, & de faire tout ce qui est avantageux d'exécuter. En vain les possesseurs de ces quittances voudroient-ils les faire circuler dans les ateliers & les manufactures ; ils n'y ont pas cours. L'agriculture seule les sollicite ; l'agriculture seule leur offre des champs, & ses

travaux , de tous les plus naturels à l'homme ; elle seule les appelle pour leur rendre le repos , des sentimens patriotiques & peut-être un cœur. C'est alors , Messieurs , que loin de vous être égarés dans votre route , vous êtes arrivés au but. Divisez les possessions ; multipliez les propriétaires , créez de nouveaux sujets à l'Etat , attachez tous les hommes au sol qui les a vus naître ; c'est le moyen de régénérer les mœurs publiques , & c'est la régénération des mœurs publiques , qui peut seule assurer la gloire & le bonheur de votre Constitution.

L'émission des quittances de finance , mais non celle des assignats ayant un cours forcé , peut fixer le véritable point-de-vue du tableau que vous a offert M. de Mirabeau. C'est alors que vous pourrez réellement y considérer le civisme se reveillant tout-à-coup dans de certaines classes , après une profonde léthargie. Mais pour faciliter ce reveil ; mais pour que l'Etat soit à-la-fois bienfaisant & juste , il peut assûter un avantage à ses créanciers , il peut leur accorder une faveur dans les acquisitions à faire.

Que celui qui foldera ses achats avec le papier national , obtienne , à enchères égales , la préférence sur l'argent. Dès-lors la valeur de ce papier ne pourra qu'accroître : du moins son émission , quelque considérable qu'elle soit , circonscrite dans d'heureuses limites , & bornée par des rives opulentes , ne viendra pas comme deux milliards d'assignats , c'est-à-dire , comme un torrent dévastateur , entraîner dans son cours , & les comptoirs des villes & les cabannes des laboureurs.

Sans doute , les besoins urgens de nos finances pour la fin de cette année , & le commencement de la pro-

chaine, exigeront encore une nouvelle émission d'assignats ; mais du moins qu'elle soit de peu d'étendue , & simplement proportionnelle au *déficit* du trésor public ; mais du moins qu'elle soit sans cet intérêt qui doit la discréditer ; qu'elle soit annoncée invariablement comme la dernière. Prenons alors les moyens les plus prompts d'accélérer la perception des impôts, de mettre le niveau entre la dépense qui n'est point encore parfaitement connue, & la recette à exiger des contribuables. Augmentons d'efforts, doublons le temps, s'il est possible, & travaillons, la nuit & le jour, à cet important objet. C'est le *Palladium* de la Constitution ; c'est le salut du peuple : c'est la loi suprême.

Par cette double émission, & d'assignats très-limités, & de quittances de finance, nulle convulsion, aucun déchirement déplorable. Ah ! ne devenons pas, je vous en conjure, semblables à ces empyriques qui, lorsqu'on auroit pu guérir sans froissement, sans séparation cruelle, avec des calmans & le baume du temps, prennent hardiment le fer & le feu, & viennent, inconsidérément, porter les angoisses & la douleur sur des êtres d'autant plus respectables, qu'ils sont malades & sensibles.

P R O J E T D E D É C R E T.

L'Assemblée Nationale, oui le rapport de son Comité des Finances, a décrété ce qui suit :

1°. Il sera incessamment procédé à la liquidation de la dette publique ; & , à cet effet, il sera adjoint trente nouveaux Membres à chacun des comités de liquidation, & de judicature, pour reconnoître chaque partie des créances exigibles & arriérées.

2°. Immédiatement après, il sera délivré à chaque créancier, dont la créance aura été liquidée, une quittance de finance, ou reconnoissance de sa valeur, suivant la forme qui sera déterminée.

3°. Les quittances de finance seront divisées en coupons de 1000, 500, 300 & 200 livres; & il leur sera fixé un intérêt annuel de trois pour cent, décroissant, d'année en année, de demi pour cent.

4°. Tout porteur de quittances de finance sera admis à l'acquisition des biens nationaux, & celui qui en versera pour une somme plus considérable, aura, à enchères égales, la préférence sur l'argent.

5°. Le comité des finances présentera incessamment le projet d'une nouvelle émission d'assignats proportionnelle aux besoins de cette année & du commencement de la prochaine.
